

infirmiers répartis le long du littoral. Il paie aussi les médecins privés et les hôpitaux non gouvernementaux qui soignent les malades protégés par les trois programmes publics. Dans les régions septentrionales, ces services sont confiés à l'Association internationale Grenfell et à l'Association de l'hôpital *Notre Dame Bay Memorial* où les plans locaux à paiement anticipé sont intégrés dans le plan des hôpitaux-villas.

Le plan des hôpitaux-villas est financé par des cotisations locales et par les recettes générales de la province. Dans la plupart des régions, le paiement anticipé de \$15 par année dans le cas d'un chef de famille et de \$7.50 dans celui d'un adulte célibataire autorise les abonnés à se faire diagnostiquer et traiter dans des dispensaires, à recevoir à domicile la visite du médecin, et à être hospitalisés dans l'hôpital local ou à l'hôpital général de St-Jean. Chaque hôpital est dirigé par un médecin-hygiéniste chargé de visiter à domicile les malades qui demeurent dans la région avoisinant l'hôpital, tandis que d'autres médecins-hygiénistes et infirmières soignent les malades dans les parties éloignées du district de l'hôpital-villa et dans d'autres régions isolées.

Hygiène mentale.—Les services d'hygiène mentale sont centralisés à l'hôpital pour maladies mentales et nerveuses de St-Jean, qui maintient des services importants de dispensaire, un centre de traitement diurne, ainsi que des services de consultation et d'enseignement, en plus des soins qu'il dispense aux hospitalisés. Les malades hospitalisés et les malades externes sont soignés gratuitement.

Tuberculose.—La lutte antituberculeuse revêt une importance particulière à Terre-Neuve, car le nombre des cas de tuberculose y dépasse la moyenne nationale. Tous les cas de tuberculose pulmonaire sont traités gratuitement dans deux sanatoriums provinciaux ainsi que deux quartiers antituberculeux installés dans deux autres hôpitaux. Le dispensaire antituberculeux de St-Jean et le *West Coast Sanatorium*, à Corner-Brook, s'occupent de la prophylaxie, du dépistage des cas et des services posthospitaliers. L'Association antituberculeuse de Terre-Neuve participe aux examens radiographiques collectifs à la vaccination au BCG et aux services de réadaptation. La lutte antituberculeuse a contribué à réduire les taux d'hospitalisation chez les tuberculeux, de sorte qu'il était possible, au début de 1957, d'aménager une partie du sanatorium de St-Jean à l'intention des malades mentaux, pour qui ce besoin d'aménagement était pressant.

Cancer.—Des services spéciaux de diagnostic et de traitement contre le cancer sont logés à l'hôpital général de Saint-Jean. C'est la province qui subventionne le traitement.

Poliomyélite.—Des services spéciaux de diagnostic et de traitement contre la poliomyélite sont logés à l'hôpital général de St-Jean. La province subventionne le traitement.

Maladies vénériennes.—Des cliniques provinciales pour maladies vénériennes fonctionnent à St-Jean et dans divers hôpitaux-villas de la province. Les traitements et les médicaments sont fournis gratuitement aux malades de la clinique centrale, aux abonnés des hôpitaux-villas et aux indigents.

Enfants infirmes.—Des agences bénévoles aident à mettre en valeur des programmes appropriés. Par exemple, la *Sunshine Camp Association* offre des services de rétablissement aux enfants qui ont des infirmités physiques.

Réadaptation.—Au Service de la réadaptation, le coordonnateur dépiste les cas, voit à l'orientation, à la formation et à l'embauchage des personnes infirmes.

Île-du-Prince-Édouard.—Le ministère de la Santé fournit directement un grand nombre de services qui, dans les provinces plus importantes, proviennent d'agences de santé locales. La plupart des initiatives rayonnent autour du Centre de santé de Charlottetown et d'un bureau moins important situé à Summerside, sous la direction du sous-ministre, aidé d'un médecin-hygiéniste de plein temps.

Hygiène publique générale.—Le Service des soins d'hygiène publique, qui compte onze infirmières d'hygiène publique réparties dans diverses localités, est surtout chargé des services locaux essentiels. Des services de santé distincts s'occupent de la salubrité publique, de la statistique de l'état civil, de l'hygiène dentaire publique et de l'enseignement